



TEXTE ADOPTÉ n° 384  
« Petite loi »

# ASSEMBLÉE NATIONALE

CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SESSION ORDINAIRE DE 2019-2020

16 janvier 2020

---

---

## PROJET DE LOI

*autorisant la ratification du protocole additionnel  
à la Charte européenne de l'autonomie locale  
sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales.*

(Texte définitif)

*L'Assemblée nationale a adopté sans modification le projet de loi,  
adopté par le Sénat en première lecture, dont la teneur suit :*

---

Voir les numéros :

*Sénat : 324 (2014-2015), 394, 395 et T.A. 83 (2018-2019).*

*Assemblée nationale : 1826 et 2022.*

---

### **Article unique**

Est autorisée la ratification du protocole additionnel à la Charte européenne de l'autonomie locale sur le droit de participer aux affaires des collectivités locales, signé à Utrecht le 16 novembre 2009, et dont le texte est annexé à la présente loi <sup>(1)</sup>.

*Délibéré en séance publique, à Paris, le 16 janvier 2020.*

*Le Président,*  
*Signé : RICHARD FERRAND*

---

(1) *Nota* : voir le document annexé au projet de loi n° 1826.



ISSN 1240 - 8468